



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion visio	Jeudi 7 octobre 2021
Président :	M. Nicolas VUILLEMIN
Présents :	M. Thierry NAPPEY
Excusé :	M. Michel NAGEOTTE
Assistent :	Mmes Sylvie FALLOT – Delphine SCARAMAZZA – M. Stéphane BEGEL

RAPPEL

. Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi (minuit) pour les rencontres prévues le dimanche et jusqu'au dimanche (minuit) pour les rencontres prévues le samedi.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

. FMI - Feuilles de matches

Le club recevant est tenu de mettre à disposition une feuille de match papier pour les rencontres à domicile en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI.

Procédure de vérification des Pass Sanitaires

Le responsable COVID du club (ou son représentant) recevant doit être présent au stade et vérifier la validité du Pass SANITAIRE des officiels (délégués, arbitres) dès leur arrivée ainsi que de chaque membre de la délégation recevante et de la délégation visiteuse. Pour toutes les personnes accréditées ou devant rentrer dans les vestiaires, le contrôle du Pass Sanitaire est aussi obligatoire.

Ramasseurs de balle et animations :

Toute animation d'avant match, à la mi-temps ou après match est à proscrire elles ne pourront être autorisées qu'après validation de la commission d'organisation.

1 – SENIORS

MASCULINS

1.1 – COUPE DE FRANCE

La commission homologue les résultats du 4^{ème} Tour de la Coupe de France du 2 et 3 octobre dernier, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

5^{ème} Tour

La commission a établi les groupes géographiques pour le tirage du 5^{ème} Tour qui a été fait le mardi 5 octobre dernier à la salle Ligdis à Besançon.

Les rencontres sont fixées les 16-17 octobre 2021.

Présents : MM. Michel NAGEOTTE – Michel BOURNEZ – Thierry CORROYER – Thierry NAPPEY

Tirage :

PONT DE ROIDE VERMONDANS (R1)	-	ROCHE-NOVILLARS (R1)	MATCH 1
TILLES FC (D1)	-	LEVIER (R1)	MATCH 2
MORTEAU-MONTLEBON (N3)	-	PONTARLIER CA (N3)	MATCH 3
JURA LAC (R1)	-	BELFORTAINE ASM (N2)	MATCH 4
BRESSE JURA FOOT (R2)	-	LES ECORCES (R2)	MATCH 5
AUDINCOURT (R1)	-	JURA SUD FOOT (N2)	MATCH 6
LA JOUX NOZEROY (R2)	-	CHAMPAGNOLE (R1)	MATCH 7
PAYS MAICHOIS (R3)	-	GRANDVILLARS (N3)	MATCH 8
IS-SELONGEY (N3)	-	SAINT-APOLLINAIRE (N3)	MATCH 9
COSNE US (R1)	-	MACONNAIS UF (R1)	MATCH 10
CHATENOY (R3)	-	ST-MARCEL (R2)	MATCH 11
QUETIGNY (R1)	-	RC LONS-LE-SAUNIER (R1)	MATCH 12
LOUHANS-CUISEAUX FC (N2)	-	PARON FC (N3)	MATCH 13
LA MACHINE (R3)	-	LA CHARITE (R1)	MATCH 14
DIONYSIENNE (D2)	-	JURA DOLOIS (N3)	MATCH 15
CHALON FC (R1)	-	FAUVERNEY ROUVRES (R2)	MATCH 16
CLUBS EXEMPTS			
Clubs Ligue 1 et Ligue 2			

1.2 – MATCHES REPORTES

Suite à la programmation du 5^{ème} Tour de Coupe de France du 16-17 octobre prochain, les rencontres ci-dessous de championnat prévues à la même date sont reportées.

Régional 1

Groupe A

Auxerre Stade/La Charité (16/10)	A fixer
Garchizy/Cosne (17/10)	A fixer
Chalon FC/St Sernin du Bois (16/10)	A fixer

Groupe B

Jura Lacs/Saint Vit (16/10)	A fixer
Pontarlier 2/Levier (17/10)	A fixer
La Chapelle Guinchay/Maconnais UF (16/10)	A fixer
Lons Saunier/Champagnole (16/10)	A fixer

Groupe C

Belfortaine ASM 2/Roche Novillars (17/10)	A fixer
Quetigny/Audincourt (17/10)	A fixer
4 Rivières 70/Pt Roide Vermondans (17/10)	A fixer

Régional 2

Groupe C

Triangle d'Or/St Marcel (17/10)	A fixer
Fauverney Rouvres/La Joux Nozeroy (17/10)	A fixer
Champagnole 2/Bresse Jura Foot (17/10)	A fixer

Groupe D

Bart/Les Ecorces (17/10)	A fixer
--------------------------	---------

Régional 3

Groupe B

Sanvignes 2/La Machine (17/10)	A fixer
--------------------------------	---------

Groupe C

Mervans/Chatenoy (17/10)	A fixer
--------------------------	---------

Groupe E

Villers Lac/Pays Maichois (16/10)	A fixer
-----------------------------------	---------

1.3 – DEMANDES CLUBS

Courriel du club de Giro Lepuix

La commission prend connaissance de la demande du club pour jouer à nouveau leur rencontre en nocturne. Vu que les réparations ont été contrôlées et après accord de la commission des Terrains et Installations Sportives, la commission autorise la programmation des rencontres à 20h00 pendant la période autorisée.

Match n° 20568.1 – R2 – Paray 2/Montchanin du 16/10/2021

La commission prend connaissance de la demande du club de Paray pour fixer la rencontre R2 – Paray 2/Montchanin à 19h30 le samedi 16 octobre prochain au lieu de 18h00.

En effet, les installations sont occupées par la remise des Labels jusqu'en fin de journée.

Afin de pouvoir désinstaller, ranger et libérer les locaux, la commission programme la rencontre R2 – Paray 2/Montchanin le samedi 16 octobre à 19h30.

Courriel de la municipalité de Lure

La commission prend connaissance du courriel de la municipalité de Lure interdisant l'utilisation du Stade Georges Pequegnot du 11 octobre au 19 novembre 2021, en raison des travaux et du respect de 6 semaines de repos.

Elle en prend bonne note.

1.4 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

La commission homologue les résultats du 1^{er} Tour de la Coupe Bourgogne Franche Comté du 1 - 2 et 3 octobre dernier, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Le prochain tour est prévu le week-end du 30-31 octobre 2021, le tirage est prévu le 19 ou 20 octobre prochain (à confirmer).

1.5 – INFORMATION COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La commission prend connaissance de l'indisponibilité du stade Léo Lagrange 4 à Chalon (Stade JP Adams) pour raison de travaux pour une durée de 10 mois.

En conséquence, la commission sollicite le club de FC Chalon de communiquer rapidement un terrain de repli pour leurs équipes évoluant en R1 et R3.

Elle précise que l'équipe 1 a sollicité pour jouer les rencontres le samedi à 18h00 pendant la période autorisée, en conséquence, le club doit mettre à disposition des installations classées pour jouer en nocturne.

La commission sollicite aussi le club pour mettre à disposition un terrain de repli pour jouer la rencontre comptant pour le 5^{ème} Tour de la Coupe de France - FC Chalon/Fauverney Rouvres prévue le Samedi 16 octobre prochain à 18h00. Le terrain doit être communiqué, au plus tard, pour le Dimanche 10 octobre.

Sans réponse du club, la rencontre sera fixée le dimanche 17 octobre à 15h00 au stade Léo Lagrange 1 (ECA) à Chalon.

FEMININS

1.6 – COUPE DE FRANCE FEMININE

La commission a établi les groupes géographiques pour le tirage du 3^{ème} Tour qui a été fait le mardi 5 octobre dernier à la salle Ligdis à Besançon.

Les rencontres sont fixées les 16-17 octobre 2021.

Présents : MM. Michel NAGEOTTE – Michel BOURNEZ – Thierry CORROYER – Thierry NAPPEY

Tirage

GSF VILLERS/JDF (R1F)	-	STADE AUXERRE (R1F)	MATCH 1
IS SELONGEY (R1F)	-	CHATENOY (R1F)	MATCH 2
ASPTT DIJON (DIST)	-	JURA SUD FOOT (DIST)	MATCH 3
SAINT VIT (R1F)	-	CHEVREMONT (R2F)	MATCH 4
GJ L'ARCHE (DIST)	-	VESOUL FC (R1F)	MATCH 5
DELLE (R1F)	-	GSF HAUT DOUBS (R2F)	MATCH 6

1.7 – MATCHES REPORTES

Suite à la programmation du 3^{ème} Tour de Coupe de France Féminine du 16-17 octobre prochain, les rencontres ci-dessous comptant pour le championnat R2 F prévues à la même date sont reportées.

R2 F

Gsf Haut Doubs/Grand Besançon (17/10)	A fixer
Chevremont/Louhans Cuiseaux (17/10)	A fixer

1.8 – DEMANDES CLUBS

Match n° 22753.1 – Coupe de France Féminine – Dijon ASPTT/Jura Sud Foot du 17/10/2021

La commission prend connaissance de la demande du club de l'AS PTT Dijon pour fixer la rencontre à 10h30 en raison de l'occupation chargée du stade Honneur. (Match U17 National à 15h00, match R2 à 12h30)
Elle autorise cette programmation et fixe la rencontre AS PTT Dijon/Jura Sut Foot à 10h30 sur le complexe sportif Asptt Dijon, terrain Honneur Saint Apollinaire.

Match n° 21209.1 – R1 F – Longvic/Blanzly Féminine du 24/10/2021

La commission prend connaissance de la nouvelle demande des clubs pour jouer cette rencontre le 24 octobre à Blanzly, comme initialement prévue au calendrier général et non le 17 octobre (voir PV du 30/09/2021).

La commission autorise ce nouveau changement et fixe la rencontre Longvic/Blanzly Féminine au Dimanche 24 octobre sur le terrain annexe de Longvic.

Match n° 22605.1 – R2 F – Auxerre Stade 2/Gsf Haut Doubs du 24/10/2021

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour inverser la rencontre.
Elle autorise cette demande.

En conséquence, la rencontre « aller » - Gsf Haut Doubs/Auxerre Stade 2 est fixée le dimanche 24 octobre à 15h00 au stade Michel Vautrot à Gilley et la rencontre « retour » se jouera au Stade de l'Arbre Sec 2 à Auxerre le dimanche 13/03/2022.

Match n° 21205.1 – R1 F – GJ Villers-JDF/Dijon FCO 2 du 10/10/2021

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour inverser la rencontre et jouer le Vendredi 8 octobre 2021.

Elle autorise cette demande.

En conséquence, la rencontre « aller » - Dijon FCO 2/GJ Villers-JDF est fixée le vendredi 8 octobre à 20h00 au stade des Poussots 2 à Dijon et la rencontre « retour » se jouera au stade de Villers les Pots le dimanche 6/03/2022.

1.9 – FORFAIT

Match n° 22588.1 – R2 F – Pontarlier/Mezéré Fesches du 3/10/2021

Forfait déclaré du club de Mezéré Fesches.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Mézéré Fesches (3 – 0). Retire 1 point au club de l'équipe de Mézéré Fesches et attribue le gain du match à l'équipe de Pontarlier.

La commission décide que le match « retour » prévu le 20 février 2022 prochain se jouera à Pontarlier (inversion de la rencontre) – Voir RG de la Ligue – Article 5 Classements « C ».

Elle inflige une amende de 35 euros pour forfait déclaré au club de Mézéré Fesches.

2- JEUNES

MASCULINS

2.1 – MATCHES A FIXER

La commission prend connaissance de la liste des rencontres non jouées et décide de les programmer :

U18R

Nevers FC / Vauzelles ASA (03/10)

Fixé au jeudi 11 novembre

Montceau FC / Chalon FC (03/10)

Fixé au jeudi 11 novembre

2.2 – DEMANDES

. Match n°22262.1 – U18R – Dijon ASPTT / GJ Sens du 10/10/21

Suite à l'élimination de GJ Sens en Coupe Gambardella le 3 octobre dernier et à la demande des clubs, la commission fixe le match en retard de U18R Dijon ASPTT / GJ Sens le dimanche 10 octobre à 12h30 au Complexe Sportif Dijon ASPTT à St Apollinaire.

. Match n°22719.1 – Coupe U15 – Cosne UCS / Auxerre Stade du 09/10/21

La commission prend connaissance de la demande des clubs de reporter la rencontre au 30/10 à 14h00. Elle donne son accord

. Match n°22373.1 – U17R – Fontaine d'Ouche / Dijon USC du 17/10/21

La commission prend connaissance du courriel de Dijon USC demandant la désignation de trois officiels. Elle transmet à la CRA. Les frais des assistants seront à la charge de Dijon USC.

. Match n°21536.1 – U16R – GJ AFGP58 / Montceau FC du 16/10/21

La commission prend connaissance de la demande des clubs d'avancer la rencontre au 09/10 à 14h00 au stade Les Chanternes à Pougues les Eaux.

Ces clubs étant exempts de la Coupe U16 à cette date, la commission donne son accord

. Match n°21741.2 – U14R – Montceau FC 2 / Louhans Cuiseaux FC du 16/10/21

La commission prend connaissance de la demande des clubs de reporter la rencontre au mercredi 27/10 à 10h30 au stade des Alouettes 2 à Montceau les Mines.

Elle donne son accord.

. Match n°21704.2 – U15R – Sochaux Montbéliard FC / Vesoul FC du 06/11/21

La commission prend connaissance de la demande des clubs de reporter la rencontre au mercredi 10/11 à 15h00 au stade du Centre de Formation à Seloncourt.

Elle donne son accord.

. Match n°21547.1 – U16R – Crèches JS / GJ HL2S du 14/11/21

La commission prend connaissance de la demande des clubs d'avancer la rencontre au 09/10 à 18h00 au stade municipal à Crèches sur Saône.

Elle donne son accord.

2.3 – FORFAIT GENERAL

. Match n° 21372.1 – U18R – GJ Pays Riolais / Belfortaine ASM du 03/10/21

Forfait déclaré

La commission prend connaissance du forfait de GJ Pays Riolais pour la rencontre ci-dessus.

S'agissant de son 3^{ème} forfait, le club est forfait général.

La commission inflige une amende de 100€ pour forfait général à GJ Pays Riolais.

Elle retire ce club de la Coupe U18.

Elle demande aux clubs de ce groupe d'en prendre note.

2.4 – INTERSECTEURS U18, U15 ET U13

Suite aux éléments transmis par les Districts et en application des articles 56, 59 et 63 des règlements de la Ligue, la commission décide de ventiler le nombre d'équipes de la façon suivante pour la saison 2021/2022.

DISTRICTS	U18IS	U15IS	U13IS	Plateau 12 équipes Intersecteurs U13
Côte d'Or	3	2	4	2
Jura	2	2	2	1
Nièvre	1	1	2	1
Saône et Loire	4	3	5	3
Yonne	2	2	3	1
DTB	5	4	6	3
Haute Saône	1	1	2	1
TOTAL	18	15*	24	12**

* **U15** : 3 équipes de U15R non retenues pour participer la phase printemps s'ajouteront afin d'obtenir **18 équipes**.

****U13** : les plateaux auront lieu le samedi 11 décembre 2021 (lieu à confirmer). Une modalité d'organisation sera transmise prochainement aux clubs.

GROUPE DE TRAVAIL

La commission établit un groupe de travail technique et sportif afin de mettre en place la modalité pratique pour le plateau U13 Intersecteurs le vendredi 15 octobre prochain.

2.5 – AMENAGEMENT DES HORAIRES ET JOUR

Pour rappel

Elle décide pour la saison 2021/2022, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat « *brassage* » (groupes géographiques) de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'heure de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisant pour les clubs figurant dans le groupe :

COMPETITION	HORAIRE HIVER	HORAIRE ETE
U18R	Dimanche 14h30	Dimanche 15h00
U17R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U16R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U15R	Samedi 15h00	Samedi 16h00
U14R	Samedi 15h00	Samedi 16h00

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

La commission valide les horaires ci-dessous.

Clubs	U18R	U17R	U16R	U15R	U14R
FONTAINE LES DIJON FC	10h00	10h30	10h30		
PONTARLIER CA	12h30 (été) 12h00 (hiver)		12h30 (été) 12h00 (hiver)	16h30 (été) 16h00 (hiver)	16h30 (été) 16h00 (hiver)
VESOUL FC	15h00		13h00	16h00	
GJ RUDIPONTAIN		10h00			
GJ PAYS RIOLAIS			10h30		16h00
APPOIGNY ES			11h00		
MONTCEAU FC			10h30		14h00
BEAUNE AS			Samedi 17h00		
NOIDANS FC			Samedi 16h00		
SOCHAUX US		Samedi 16h30	Samedi 16h30		
GRAND BESANCON FC			Samedi 16h00 (été) 15h00 (hiver)		
GUEUGNON FC				14h30	14h30
DIJON FCO				16h00	
DIJON USC					15h30
AFGP58		Samedi 16h	Samedi 16h		
GJ MACON SUD BOURGOGNE		10h30			
ST APOLLINAIRE AS			10h30		

3- FUTSAL

3.1 – DEMANDE

. Match n°21776.1 – R1 Futsal – Héricourt / Montbéliard Belfort du 30/09/21

La commission fixe la rencontre au jeudi 02/11 à 20h30 à la Salle Marcel Cerdan à Héricourt.

. Match n°21831.1 – R1 Futsal – F5 Dijon Métropole / Besançon Sporting Futsal du 03/11/21

La commission prend connaissance de la demande des clubs d'avancer la rencontre au 27/10 à 21h15 au Gymnase André Sellenet à Dijon.

Elle donne son accord.

3.2 – COUPE NATIONALE FUTSAL

. Courriel de F5 Dijon Métropole

La commission prend connaissance de la fiche de candidature de ce club pour la 1/2 finale régionale de la Coupe Nationale Futsal prévue entre le 27 ou 28 décembre.

Le club propose le samedi 18 décembre.

Une réponse sera apportée au club dès la fin de l'appel à candidatures au 15 novembre.

4– FMI - FONCTIONNEMENT

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales sauf pour les U13 Inter secteurs

4.1 FMI – suivi par la commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la Ligue dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros.

4.2 SUIVI DES ECHECS - METHODE

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive régionale avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s)club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

Journée du 25-26 septembre 2021

. Match n°21717.1 – U14R – Sochaux Montbéliard FC 2 / Belfortaine ASM2

La commission prend connaissance du constat d'échec signé uniquement du club Sochaux Montbéliard FC.

Elle rappelle à ce club que le constat d'échec doit être complété le jour du match et que les remarques et signatures des 2 clubs et l'arbitre officiel doivent être figurées sur ce document.

Pour information, en l'absence de l'arbitre officiel, l'arbitre du club qui officie sur la rencontre doit changer le nom dans l'application et indiquer son mot de passe, valable uniquement le jour de la rencontre.

Elle maintient l'amende de 30€ au Sochaux Montbéliard FC pour non envoi du constat d'échec.

Journée du 2-3 octobre 2021

Match n° 21197.1 – R1 F – Vesoul/Longvic

La commission prend connaissance de la FMI transmise le 4/10 à 17h34.

Elle inflige une amende de 20 euros au club de Vesoul pour transmission tardive.

Elle valide le résultat.

Match n° 21199.1 – R1 F – Racing Besançon/Gj Villers-JDF

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé uniquement par le club de Racing Besançon.

Elle rappelle à ce club que le constat d'échec doit être complété le jour du match et que les remarques et signatures des 2 clubs et l'arbitre officiel doivent être figurées sur ce document.

Elle inflige une amende de 30 euros au club du Racing Besançon pour non envoi conforme du constat d'échec

Elle valide le résultat.

Match n° 22656.1 – Coupe de France – Sens FC/Maconnais UF

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre.

Elle valide le résultat.

Match n° 22673.1 – Coupe de France – Héricourt SG/La Joux Nozeroy

La commission prend connaissance de la FMI transmise le 4/10 à 23h46

Elle inflige une amende de 20 euros au club de Héricourt SG pour transmission tardive.

Elle valide le résultat.

Match n° 22681.1 – Coupe Bourgogne Franche Comté – La Clayette/Mervans

La commission prend connaissance de la FMI transmise le 5/10 à 17h11

Elle inflige une amende de 20 euros au club de La Clayette pour transmission tardive.

Elle valide le résultat.

Match n° 21853.1 – Coupe Intersport – Auxerre AJ 3/St Apollinaire 2

La commission prend connaissance de la FMI transmise le 5/10 à 18h21

Elle inflige une amende de 20 euros au club de Auxerre AJ pour transmission tardive.

Elle valide le résultat.

Match n° 21870.1– Coupe Intersport – Lons Saunier 2/St Marcel 2

La commission prend connaissance de la FMI transmise le 5/10 à 18h21

Elle inflige une amende de 20 euros au club de Lons Le Saunier pour transmission tardive.

Elle valide le résultat.

. Match n°21357.1 – U18R– Pontarlier CA 2 / Jura Dolois Football

La commission prend connaissance du constat d'échec signé uniquement du club de Pontarlier CA.

Elle rappelle à ce club que le constat d'échec doit être complété le jour du match et que les remarques et signatures des 2 clubs et l'arbitre officiel doivent être figurées sur ce document.

Le club recevant doit impérativement récupérer la rencontre et chargé les données du match. Ces opérations doivent être réalisées sur la tablette à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre pour un match programmé le dimanche.

Elle inflige une amende de 30 euros au club de Pontarlier CA, pour non envoi conforme du constat d'échec

. Match n°21418.1 – U17R – Is Selongey Football / St Vit

En attente transmission FMI

. Match n°21661.1 – U15R– Nevers FC / Chalon FC

La commission prend connaissance des courriels de Nevers FC et de l'arbitre de la rencontre.

En attente de la feuille de match papier

. Match n°22271.1 – U18FR1– Dijon ASPTT / GJ Sens

La commission prend connaissance du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre indiquant la non signature par le club visiteur. La FMI a été transmise
Cette rencontre étant en Commission Régionale de Discipline, la commission ne valide pas le résultat pour le moment.

**Le Président,
Nicolas Vuillemin**

Les décisions portant sur la coupe de France sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.2 du Règlement de la Coupe de France.

Les décisions portant sur la coupe de France Féminine sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe de France Féminine.

Les décisions portant sur la coupe de Gambardella Crédit Agricole sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Les autres décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football